

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société Anonyme au capital de 54.000.000 DT Siège social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène Identifiant Unique : 0031440 S

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 30 Avril 2021

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont informés que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 9h au siège de la société sis au Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, Tunis en adoptant les moyens de communication à distance, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2020.
- 2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2020.
- 3. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.
- 4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2020.
- 5. Affectation des résultats.
- 6. Election des membres du Conseil d'Administration.
- 7. Nomination des Commissaires aux Comptes.
- 8. Fixation des jetons de présence.
- 9. Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit.
- 10. Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques.
- 11. Emission d'emprunts obligataires.
- 12. Emission d'emprunts subordonnés.



Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires sont fixées conformément au Communiqué du CMF du 19.03.2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A cet effet, les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote (signature légalisée) soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit en le déposant directement au bureau d'ordre du siège social de la société. Il ne sera tenu compte que des votes par correspondance reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale. Un formulaire unique de vote est téléchargeable sur notre site web à l'adresse suivante : www.tlf.com.tn sous la rubrique « Espace Actionnaires ».

TUNISIE LEASING ET FACTORING informe ses honorables actionnaires que tous les documents afférents à cette assemblée sont consultables au siège de la société sur notre site web à compter du 14 Avril 2021.

Tout actionnaire désirant donner un mandat au Président de l'Assemblée pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir, au plus tard 5 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, son pouvoir au siège de la société. Le formulaire de procuration est téléchargeable sur notre site web.

Pour pouvoir participer à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence, les actionnaires, qui le souhaitent, sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse mail suivante : AG@tlf.com.tn avec indication de : Nom et Prénom, ou Raison Sociale ; CIN ou Identifiant unique, Nombre des actions détenues et dénomination de l'intermédiaire en bourse. (Consulter notre formulaire d'inscription sur notre site web).

Par ailleurs, les actionnaires peuvent adresser via email, à l'adresse AG@tlf.com.tn, toute question et/ou observation, adressée au Président de l'Assemblée ou aux commissaires aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dans un délai ne dépassant pas le 27.04.2021.

Les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence. Le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire se feront en présence d'un huissier de justice.



PROJET DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 1.004.600 Dinars à prélever sur le compte « prime d'émission ». Ce compte figure parmi les capitaux propres de Tunisie Leasing et Factoring antérieurement à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...



QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2020 comme suit :

(+) Bénéfice de l'exercice 2020	6 443 537
(+) Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs	57 388 506
(+) Reprise sur réserves spéciales de réinvestissements 2020	7 825 000
Bénéfice disponible	71 657 043
(-) réserves légales 5 %	656 120
Bénéfice disponible après réserves légales	71 000 923
Réintégration prime d'émission antérieurs à 2013	1 004 600
Bénéfice distribuable	72 005 523
Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs	3 888 000 [*]
Dividendes provenant de la prime d'émission	1 004 600
Dividendes provenant de la reprise sur réserve spéciale de réinvestissements de l'exercice 2013 et antérieurs	2 883 400
Solde du report à nouveau	68 117 523

^{*} Dividende par action: 0,360 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des Administrateurs vient à échéance lors de la présente Assemblée. En conséquence elle désigne comme Administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 :

(Voir la liste annexée des Administrateurs soumise à l'AGO)

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

L'Assemblée Générale convoque le nouveau Conseil d'Administration à se réunir immédiatement après la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne la Société FINOR et le cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited en qualité de Commissaires aux Comptes chargés de remplir la



mission qui leur est conférée par la loi et les statuts, pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Les Sociétés représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire, respectivement par Messieurs Mustapha MEDHIOUB et Mohamed LOUZIR déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de 77 760 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant global de 18 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent (100) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...



ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...



LISTE DES ADMINISTRATEURS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1. Monsieur Ahmed EL KARM
- 2. Monsieur Karim BEN YEDDER
- 3. La Société PGI Holding
- 4. AMEN BANK
- 5. ASSURANCES COMAR
- 6. La Société PARENIN
- 7. La Société PARTNER INVESTMENT
- 8. Monsieur Ahmed BEN GHAZI
- 9. Monsieur Ahmed BEN JEMAA
- 10. Monsieur Rached HORCHANI
- 11. Monsieur Mehdi TAMARZISTE
- 12. Madame Sonia HARROUCH MEHRI